



member of **FPSB**
Association Française des Conseils
en Gestion de Patrimoine Certifiés



Paris, le 22 juin 2017

Communiqué de presse

La certification CFP/CGPC inscrite dans le RNCP au niveau I (master)

La Convention annuelle et le 20ème anniversaire de CGPC ont eu lieu le 15 juin dernier à l'Unesco et ont réuni près de 150 CGP Certifiés et professionnels du monde de la finance. Sur le thème, « Défis d'aujourd'hui et de demain pour le conseil en gestion de patrimoine », cette journée a permis aux nombreux participants d'aborder avec des experts reconnus des thématiques aussi essentielles que celles du comportement d'épargne des consommateurs-épargnants, de la place potentielle de l'immobilier-papier face à l'assurance vie dans le patrimoine des français et du modèle d'activité du CGP de demain.

Les participants ont pu entendre Olivier Fliche, Directeur du contrôle des pratiques commerciales à l'ACPR, rappeler le sens de la régulation en construction en Europe et expliquer comment l'appliquer au bénéfice de tous, ainsi que le CEO de FPSB, Noël Maye, entouré des représentants des Pays-Bas et de l'Irlande, donner un éclairage international sur la pratique du métier de CGP.

Lors de l'ouverture de cette convention anniversaire du 15 juin, Raymond Leban a eu le plaisir d'annoncer que la certification CFP/CGPC jouissait désormais d'une reconnaissance « académique » européenne et française au niveau 7 du « European Qualifications Framework » (EQF). En effet, les professionnels passant avec succès les épreuves de la certification CFP/CGPC, obtiendront simultanément le titre de conseiller en gestion de patrimoine inscrit au RNCP au niveau I, qui est celui du master (bac+5)¹.

« Pour obtenir le titre, il faut principalement réussir aux épreuves de l'UV6 de notre certification, c'est-à-dire montrer que l'on est capable d'une part de résoudre un cas réel de gestion de patrimoine, d'autre part d'écouter un client, le comprendre et lui transmettre des messages appropriés », explique Raymond Leban

Le titre étant inscrit « en nomenclature 313 », la certification donnera de fait accès à ses détenteurs aux qualifications professionnelles utiles/nécessaires à l'exercice du métier de conseil en gestion de patrimoine (statuts CIF, IOBSP et IAS, carte T).

¹ A condition de s'être inscrit en vue de la délivrance du dit titre.

Très fière du couplage de sa certification avec le Titre RNCP, CGPC rappelle que la certification apporte au consommateur-épargnant une garantie propre supplémentaire par rapport à un titre, puisqu'elle n'est renouvelée tous les deux ans que si le certifié fait la preuve d'un effort de maintien de ses compétences.

Pour les futurs candidats à la certification et au titre, les frais relatifs aux formations préparatoires à l'examen pourront désormais être pris en charge par les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Les professionnels ayant obtenu la certification CFP/CGPC avant septembre 2011 pourront quant à eux obtenir le titre RNCP à travers une Validation des acquis de l'expérience (VAE). Ils pourront être accompagnés par CGPC pour le dépôt du dossier de demande de VAE. Après leur avoir fait passer un test de connaissances, l'association définira pour eux un programme de mise à niveau à l'issue duquel ils se présenteront à des épreuves écrites et orales de soutenance.

A propos de CGPC

CGPC : une vocation de certification pour la protection du consommateur

Créée en 1997, CGPC est une association, à but non lucratif, dédiée à la protection du consommateur qui a pour mission principale est de promouvoir, organiser et gérer la certification des Conseils en Gestion de Patrimoine, au moyen d'un examen exigeant et couvrant l'ensemble des disciplines mobilisées dans la prestation du Conseil en gestion de patrimoine.

Depuis sa création, plus de 2 600 professionnels ont réussi cet examen de certification et continuent à satisfaire les exigences de formation continue validée, permettant ainsi de renforcer la confiance et la sécurité de l'épargnant final en regroupant pour lui des Conseils en gestion de patrimoine dûment évalués, qui bénéficient, sur simple demande, de la Certification ISO 22222, norme internationale du Conseil en gestion de patrimoine.

CGPC est la seule instance agréée en France par Financial Planning Standards Board (FPSB), propriétaire de la marque CFP,[®] Certified Financial Planner, pour le monde entier (hors USA), qui constitue le label d'excellence professionnelle internationale. FPSB réunit l'ensemble des organisations certifiantes des 26 pays regroupant + de 170.000 professionnels, en garantissant une même qualité de certification, une même rigueur de sélection et de contrôle, une même éthique quel que soit le pays.

Contact presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki : +33 (0) 1 44 40 24 01 / +33 (0) 6 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr